

OMPI



SCP/11/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 7 mars 2005

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITE PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

Onzième session
Genève, 1^{er} et 2 juin 2005

PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR DU COMITE PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

Document établi par le Secrétariat

1. À sa trente et unième session (15^e session extraordinaire) tenue du 27 septembre au 5 octobre 2004, l'Assemblée générale de l'OMPI a examiné une proposition des États-Unis d'Amérique et du Japon concernant l'établissement d'un nouveau programme de travail pour le Comité permanent du droit des brevets (SCP)¹. À l'issue de cet examen, l'Assemblée générale de l'OMPI a adopté la déclaration suivante :

“i) L'Assemblée générale a examiné la proposition présentée par les délégations des États Unis d'Amérique et du Japon (document WO/GA/31/10). Aucun consensus n'a pu être dégagé sur ce point.

“ii) Il a été décidé que les dates de la prochaine session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) seront fixées par le directeur général à la suite des consultations officieuses qu'il pourrait mener.”²

¹ Document WO/GA/31/10 de l'OMPI.

² Document WO/GA/31/15 de l'OMPI.

2. Comme suite à la déclaration susmentionnée, le directeur général de l'OMPI a tenu à Casablanca (Maroc), le 16 février 2005, des consultations informelles concernant les futures sessions du SCP. La déclaration adoptée à l'issue de ces consultations informelles figure dans l'annexe du présent document.

3. Le SCP est invité à examiner et à adopter les recommandations, les objectifs et le programme de travail du SCP définis dans la déclaration qui figure dans l'annexe du présent document, et à les transmettre à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen et approbation lors de sa session de septembre 2005.

[L'annexe suit]

ANNEXE

DÉCLARATION ADOPTÉE À L'ISSUE DES CONSULTATIONS INFORMELLES
TENUES À CASABLANCA LE 16 FÉVRIER 2005

1. Comme l'Assemblée générale de l'OMPI lui en avait donné mandat en septembre 2004, le directeur général de l'OMPI a tenu des consultations informelles au sujet des sessions futures du Comité permanent du droit des brevets (SCP), à Casablanca (Maroc), le 16 février 2005. Ont participé à ces consultations des délégués des pays et organisations suivants : Allemagne, Brésil, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Royaume-Uni, Suisse, Office eurasienn des brevets (OEAB), Office européen des brevets (OEB), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et Union européenne. M. R.A. Mashelkar, directeur général du Conseil de la recherche scientifique et industrielle (CSIR) et secrétaire du Département de la recherche scientifique et industrielle, en Inde, a présidé les consultations.
2. Les consultations se sont déroulées dans un esprit très positif. Les délégués ont affirmé avec détermination l'importance du multilatéralisme, en particulier au sein de l'OMPI. Les consultations ont abouti à des recommandations d'action pour le proche avenir.
3. Une large communauté de vue s'est manifestée sur ce que devraient être les objectifs du programme de travail futur du SCP : traiter les différentes questions dans une optique d'amélioration de la qualité des brevets délivrés, pour éviter les empiétements injustifiés sur le domaine public, et de réduction des travaux faisant inutilement double emploi entre offices de brevet, ce qui devrait permettre, en le rationalisant, de rendre le système des brevets plus accessible.
4. Pour que ces objectifs soient atteints, les participants ont déterminé qu'il faudrait traiter de manière accélérée au sein de l'OMPI, dans l'optique du développement progressif et de la codification du droit international de la propriété intellectuelle, les six points suivants : état de la technique, délai de grâce, nouveauté, activité inventive, divulgation suffisante et ressources génétiques. Ces questions devraient faire l'objet de travaux accélérés menés en parallèle, les quatre premières (état de la technique, délai de grâce, nouveauté et activité inventive) dans le cadre du SCP et les deux autres (divulgation suffisante et ressources génétiques) dans le cadre du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (comité intergouvernemental). Chacun pour ce qui le concerne, le SCP et le comité intergouvernemental devraient convenir d'un calendrier et informer l'autre de l'avancement des travaux menés sur ces questions.
5. Les participants ont souligné l'importance de poursuivre activement la réflexion et les travaux au sein de l'OMPI sur la problématique du développement en rapport avec la propriété intellectuelle, afin d'aboutir à un plan d'action solide, utile et applicable pour le développement.

6. Les participants ont recommandé au directeur général de l'OMPI
- a) d'inviter les États membres à soumettre des propositions concernant le plan d'action international pour le développement, en vue de leur examen à la réunion intergouvernementale intersessions qui se tiendra en avril 2005;
 - b) de convoquer la prochaine session du SCP en mai 2005 en l'invitant à examiner et approuver les objectifs et le programme de travail ci-dessus;
 - c) de convoquer la prochaine session du comité intergouvernemental en juin 2005 en l'invitant à examiner et approuver les objectifs et le programme de travail ci-dessus; et
 - d) de transmettre pour examen à l'Assemblée générale en septembre 2005 les décisions des réunions susmentionnées, avec un calendrier d'achèvement des travaux sur ces questions au sein de l'OMPI.

7. Les participants ont adressé des remerciements chaleureux aux autorités du Royaume du Maroc pour avoir accueilli les consultations.

La délégation du Brésil ne s'est pas associée au texte qui précède.

[Fin de l'annexe et du document]